

DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. Un an. 26 fl. 30 fl. Six mois. 14 fl. 18 fl. Trois mois. 7 fl. 9 fl. Par trimestre. 4 fl. 5 fl. Par mois. 2 fl. 2 fl. 50 cent. Les premiers 5 lignes, fl. 1,50 timbre. Les autres 10, etc., par ligne, en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION. A La Haye, Lager, Nieuwekerk, derrière le Prinsgracht. BUREAU POUR L'ABONNEMENT. ANNONCES. Chez M. Van Weelden, Nieuwekerk, Spuit, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française de la poste.

LA HAYE, 22 Juin.

Nomination du successeur de Grégoire XVI.

Le gouvernement français a reçu, avant-hier, 20, par dépêche télégraphique, la nouvelle de la nomination du Saint-Père au siège vacant par la mort de Grégoire XVI. Le cardinal Agostini, évêque d'Imola, né en 1792, a été proclamé le successeur de Grégoire XVI aux acclamations du conclave.

On considère ce choix comme excellent dans les circonstances actuelles. L'agitation n'a pas été troublée en Italie, grâce au redoublement de vigilance des autorités, et beaucoup aussi grâce à l'appui que le gouvernement autrichien se montre toujours prêt à donner. Quatre bâtiments de guerre autrichiens sont entrés dans le port d'Ancone, et ils seront suivis par d'autres si le besoin s'en fait sentir.

Des lettres du Piémont et de l'état de l'église, dit la Gazette d'Augbourg, représentent la situation de l'Italie comme très inquiète. Des émissaires qui se donnent pour des commis voyageurs, parcourent l'Italie septentrionale et centrale, répandant toutes sortes de brochures parmi le peuple pour entretenir son mécontentement et le préparer à une nouvelle insurrection. Le nombre des troupes qui sont actuellement dans l'Italie autrichienne est à peine de 50,000 hommes; toutefois on prend en secret les mesures nécessaires pour porter, au besoin, l'armée autrichienne à 100,000 hommes.

On écrit de Berlin, 11 juin:

Mme la princesse Albert de Prusse passera une partie de l'été avec ses enfants dans la villa Carlotta que S. A. R. possède sur les bords du lac de Côme.

La Gazette d'Augbourg, publie la correspondance suivante qui lui est adressée de Paris:

Les comptes rendus émis par les journaux anglais sur le départ du général Armstrong, consul des Etats-Unis à Liverpool sont erronés. Les affaires américaines ne se traitent qu'à Washington et nullement à Londres, pourvu que M. Lane, ministre des Etats-Unis, n'a pas pu conclure un traité avec le cabinet anglais. Il n'en est pas moins vrai que l'affaire de l'Ohio est arrangée et qu'elle l'a été dans des conférences qui ont eu lieu à Washington. Les lettres d'Espagne de signer le traité de Madrid, c'est-à-dire le traité de paix entre le gouvernement français et le gouvernement espagnol, reconnaît le Rio-Grande comme frontière des Etats-Unis et signera certains autres articles exigés par les Etats-Unis. L'Angleterre peut avoir été offerte; mais tout le monde sera d'accord pour la refuser. Car, dans la position actuelle de l'Angleterre vis-à-vis des Etats-Unis, cette intervention serait souverainement inconvenante. D'ailleurs, à en juger par ce qu'a dit le président de la tentative d'invasion de la France dans l'affaire du Texas, il n'est pas probable qu'il consente à accepter celle de l'Angleterre.

Affaires de Suisse.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.) Lausanne, 19 juin. La fermentation est maintenant au comble dans la majeure partie de la Suisse. A St-Gall, à Bâle-ville, dans les Grisons et à Genève, les radicaux remuent ciel et terre pour arracher à leurs chefs un vote tel qu'ils le désirent, concernant la question des

jesuites du canton de Lucerne, et la refonte intégrale du pacte par une constituante dite fédérale, dans laquelle les grands états de la Suisse auraient double ou même triple représentation. C'est essentiellement à ce dernier point que les radicaux en veulent venir: la question de l'expulsion des jesuites n'a jamais été au fond qu'un prétexte spécieux pour mettre sur pied une armée révolutionnaire et la faire entrer en campagne. A St-Gall, les deux partis se sont si complètement neutralisés dans le cours des délibérations, que le vote de ce canton à la diète sera probablement nul. Celui des Grisons sera peu significatif, car il se fera sur les mêmes questions à la session de l'année prochaine. Bâle-ville et Genève persistent, malgré les menées des radicaux, à charger leurs députations d'instructions conciliatrices. Ces deux états nient la compétence de l'autorité fédérale dans l'affaire des jesuites, et ne veulent de révision du pacte que dans des formes basées sur le principe de complète égalité qui a été le fondement du droit public helvétique jusqu'à ce jour. Ils protestent contre le prétendu droit que s'arrogent les grands états de la Suisse de forcer les petits états à s'associer à eux sur un pied d'infériorité à titre de satellites. Cette résistance ne fait pas le compte de certains ambitieux de Bâle-ville et de Genève, à qui une constitution unitaire procurerait une position éminente pour prix de leur zèle à servir la cause de la révolution: Aussi ne négligent-ils ni intrigues, ni machinations pour la vaincre, sans y avoir jusqu'à présent réussi.

Le canton-principauté de Neuchâtel, dont nos radicaux affectent de plaindre le malheureux sort, à raison des rapports qui le lient à la monarchie prussienne, est aujourd'hui le seul état de la Suisse qui jouisse de quelque tranquillité. Il prospère à l'ombre d'une sage administration dont la durée lui est solidement garantie.

La bonhomie suisse était jadis proverbiale, et ce peuple de nos cantons était renommé pour ses vertus hospitalières. Ces qualités ne se sont guère conservées que dans les localités où l'esprit révolutionnaire n'a pas pénétré. On sait de reste comment la populace de notre pays traite les étrangers suspects de méthodisme ou ceux qui prennent part à des réunions religieuses. On se rappelle que des voyageurs inoffensifs furent contraints, il y a dix-huit mois, par les corps-francs d'arborer les couleurs de ces bandes armées et de mêler leur voix à leurs vociférations séditieuses. La Gazette d'Appenzell extérieur nous apprend aujourd'hui, que des dames étrangères qui parcouraient cette pittoresque contrée y ont été insultées et même maltraitées par une horde de jeunes vrommes. Des pareilles scènes de brutalité sont peu faites pour attirer ou retenir les voyageurs. L'absence des étrangers riches qui alimentaient et civilisaient notre population, sera un nouveau déau dont le radicalisme aura frappé la Suisse.

Quelques symptômes d'amélioration se laissent apercevoir dans l'état des esprits. L'opinion a pris l'alarme lorsqu'on a vu les doctrines du communisme se propager parmi les masses et prêtes à passer dans la constitution qu'on nous prépare. A défaut de meilleurs sentiments, l'intérêt privé a été averti. D'ardents radicaux ont compris l'urgente nécessité d'enrayer le char de la révolution, sous peine d'être entraînés eux-mêmes dans un précipice. Cette préoccupation a sensiblement refroidi l'intérêt qu'on avait jusqu'ici porté aux grandes questions de politique fédérale. Les instructions pour la Diète sont les mêmes pour le fond que l'année dernière; toutefois elles ont été débattues et votées avec un calme qui ressemblait à de l'indifférence; on pa-

rait sentir que des questions bien plus directement importantes que celle de la refonte du pacte fédéral et de l'expulsion des jesuites de Lucerne, réclament dans ce moment-ci l'attention du peuple bernois.

La tenue du camp fédéral de Thônne ne sera probablement pas ajournée. Il est surtout à regretter, dans l'intérêt de la paix publique, que le bataillon bernois désigné pour y manœuvrer avec les milices lucernoises et valaisannes soit précisément un de ceux qui ont fourni naguère la plus grande nombre de recrues aux corps-francs. Les chefs qui auront le commandement du camp auront besoin d'être très fermes pour maintenir le bon ordre et prévenir des collisions dont les suites seraient fâcheuses dans les circonstances actuelles. La présence de commissaires fédéraux au camp serait le préservatif le plus efficace contre les dangers qu'on redoute, et celui qui sera invoqué à la Diète par les cantons de l'alliance lucernoise dans le cas où l'ajournement ne serait pas accordé.

Notre grand conseil a décidé de refuser sa garantie à la constitution du Valais, en motivant son refus sur ce que cette charte interdisait aux protestants l'exercice public de leur culte. L'expérience a prouvé, au surplus, que ces actes de garantie réciproque sont de pures formalités sans aucune valeur. Bern ne saurait à un notoirement concourir dans ces dernières années à l'établissement des constitutions cantonales qu'elle avait solennellement garanties.

Le congrès libéral en Belgique.

L'Observateur publie la statistique professionnelle des 220 membres qui ont répondu à l'appel nominal lors du 1^{er} jour de la question de réforme électorale.

Administrateurs, agents, etc.: 7; avocats, 41; banquiers, 4; bourgeois, 21; conseillers communaux, 32; conseiller en cour d'appel, 1; conseiller en cour de cassation, 1; conseillers provinciaux, 15; id., membres de députations permanentes, 4; échevins, 13; général en retraite, 1; greffier, 1; juges de paix, 2; juges en première instance, 3; médecins, 15; négociants, industriels, etc., 40; notaires, 22; propriétaires de champs de commerce, 2; professeurs, 2; propriétaires-cultivateurs, 3; propriétaires-rentiers, 56; receveur communal, 1; membres de la chambre des notaires, 6; secrétaires communaux, 4; sénateur, 1. — Total, 220.

Le Politique accompagne cette statistique des réflexions suivantes.

« Le résultat de ce tableau, publié par l'Observateur, la constatation d'un fait assez curieux, mais que nous aurions deviné d'avance, c'est que les avocats sont la profession en majorité parmi les délégués au congrès. Ceci ne prouve pas que le corps des avocats, soit dans sa partie occupée et laborieuse, plus poussé au radicalisme qu'aucune autre portion de la société: il en résulte seulement, qu'il y a plus d'avocats sans cause que de banquiers sans comptes, et que c'est un moyen d'exercice et de progrès très utile pour beaucoup de dévoués à la démocratie en espérance, que l'exercice de leur profession. On ne peut pas dire que le corps social au moyen des députations libérales et des congrès, nous reconnaissons en même temps, et nous pouvons nous en rendre compte, qu'en général, et en y comprenant ou non les hommes de loi, la composition du congrès libéral n'a rien dans son personnel qui puisse nous inspirer la moindre alarme dans l'intérêt du pays. Nous avons dit déjà qu'en dehors des grandes villes les hommes de libéralisme modéré, qui ailleurs que dans ces centres, est le libéralisme dominant, s'étaient mis à la tête du mouvement, peut-être dans le but de le contenir et de le diriger. Que si l'on doutait de l'influence due à leur présence dans l'assemblée, d'après le caractère des votes qui ont été émis, nous dirions qu'une première réunion du congrès ne pouvait présenter de résistance organisée, que ce n'est pas ainsi que les réactions procèdent, et qu'un long temps peut s'écouler encore, en l'absence de faits graves et déterminants, sans qu'il soit fait justice de l'opinion ou du danger des propositions principales adoptées par le congrès.

BIBLIOGRAPHIE.

Revue générale d'Economie politique ancienne et moderne par M. Sandelin, conseiller d'Etat en service extraordinaire, ancien membre des Etats-Généraux, chevalier de l'Ordre du Lion-Néerlandais, etc. — 5^{me} édition, et révisions. — Editeur, P. H. Noordendorp, à La Haye. — C'est la nature de tout ouvrage bien conçu et d'une haute et salutaire portée, de se consolider dans l'opinion des hommes instruits, de conquérir la faveur publique, au fur et à mesure du développement qu'il acquiert, et, au milieu de cet assentiment général, de rencontrer encore ces hauts et honorables suffrages qui semblent en augmenter le mérite et sont en même temps pour le travail de l'auteur la récompense la plus flatteuse. Le Répertoire général d'Economie politique ancienne et moderne de M. A. Sandelin, dont nous avons annoncé avec éloges il y a quelque temps les premières publications, est de ce nombre. Déjà à son apparition, l'importance du sujet, l'ordre et la clarté dans les matières qui y sont traitées et la lucidité des développements avaient assuré à cet ouvrage de nombreux souscripteurs dont le nombre a été encore accru à chaque nouvelle livraison; mais le succès d'un pareil ouvrage n'est si général, qu'il ne doit pas se borner là; il s'est propagé aussi sur les hommes politiques et d'études sérieuses l'ont accueilli avec intérêt, et des souverains de l'Europe ont bien voulu se faire inscrire au nombre des souscripteurs pour leurs bibliothèques royales. LL. MM. le Roi de Prusse et de Wurtemberg, par lettres des 5 et 29 mai derniers, ont fait informer l'auteur dans les termes les plus honorables. C'est avec un grand plaisir que nous enregistrons un pareil succès qui n'a rien qui nous surprenne, car nous l'avions bien prévu dès les premières publications.

Un traité complet d'Economie politique est un ouvrage de si longue haleine qu'on ne peut craindre quelque retard, quelque lenteur dans les publications; mais ce serait une vaine terreur. Tous les ouvrages de ce genre sont importants et pour poursuivre sa marche avec régularité, ce travail ne demande plus que le temps raisonnablement nécessaire pour en donner l'impression qui déjà fait le plus grand honneur à son éditeur, M. Noordendorp. Ainsi, pour l'exécution typographique, toute garantie est complètement acquise; et si nous venons à examiner cet ouvrage sous le point de vue de la science, à porter particulièrement notre attention sur quelques-unes des graves et utiles questions qui

ont traitées, nous avons encore des éloges à donner sans restriction aucune, nous sommes même forcé d'avouer que nous connaissons peu d'ouvrages de ce genre aussi bien conçus, suivis avec plus de soins et développés avec plus de clarté. Un pareil ouvrage doit occuper une des premières places dans la bibliothèque des hommes d'étude, il sera pour eux l'encyclopédie de l'Economie politique. Si, pour justifier cette appréciation, il nous fallait ajouter un exemple, que le lecteur ouvre le livre de M. Sandelin à l'article Banque, et il se plaira à rendre hommage avec nous à la manière savante, profonde et lucide avec laquelle cette question est traitée dans tous les détails et sous tous les aspects. Les matériaux les plus complets, les définitions les plus intéressantes y sont réunies et l'on y trouve les notions les plus exactes sur l'histoire des Banques publiques, leur but, leur utilité, les dangers qu'elles peuvent présenter, comme aussi sur les Banques privées, de dépôt et d'escompte. Cet article est du plus haut intérêt et si nous nous mettions à citer, nous en pourrions dire autant de toutes les matières développées et non analysées dans ce important traité d'Economie politique.

Traité de gymnastique civile et militaire, dédié à S. M. l'empereur de toutes les Russies, par M. J. C. J. Smith, 1^{er} lieutenant des chasseurs et chevalier de la Couronne de Grèce. — Les Grecs avaient si bien compris que les divers exercices du corps humain devaient concourir au développement et à la conservation des formes du corps, qu'ils en avaient fait une science sous le nom de gymnastique, qui pour son enseignement avait ses gymnastes ou officiers préposés pour conformer les différentes espèces d'exercices aux diverses complexions des élèves; et pour les instruire dans ces exercices, ils distinguaient trois sortes de gymnastiques: la gymnastique militaire, c'est-à-dire, celle dont l'objet est de se rendre plus propre aux fatigues de la guerre; 2^e la médicale, ou celle qui fortifie la santé par le secours d'exercices assujétis à certaines lois, conformément aux avis des médecins; 3^e l'athlétique, ou celle qui mettait en état de donner des preuves publiques de force, d'adresse et d'agilité.

Aujourd'hui presque tous les états de l'Europe font prescrire à leurs soldats la gymnastique militaire, et notre gouvernement a fait ouvrir pour nos régiments des écoles confiées à de habiles gymnastes. Dans l'état actuel de notre civilisation, la gymnastique athlétique ne peut être d'aucune application, mais nous ne saurions faire trop de vœux pour que la gymnastique médicale ou civile, bien comprise et justement appréciée, devint de nous d'une application générale. C'est aider à propager cette science si salutaire sous le rapport hygiénique, que d'en réunir les préceptes dans un ouvrage élémentaire, rédigé avec soin par un habile théoricien. L'ouvrage dont nous

venons de donner le titre et qui paraît sous son titre à S. M. l'empereur de toutes les Russies qui a daigné en accepter la dédicace. Nous devons à l'obligeance de l'auteur la communication de son manuscrit, et son traité élémentaire nous paraît à plus d'un titre mériter l'attention publique. La science qui y est traitée et la lucidité des préceptes en font un ouvrage recommandable et digne du haut patronnage qui lui est accordé. Nous reproduisons ici une partie de l'avant-propos de cet ouvrage, dans lequel l'auteur expose les motifs qui l'ont porté à publier cet ouvrage.

Cet ouvrage, dont S. M. l'empereur de toutes les Russies a daigné accepter la dédicace, doit son origine à une longue expérience acquise dans l'enseignement d'un art dont l'utilité est incontestable, mais contre l'exercice duquel on s'oppose assez souvent avec force. Pourquoi, demandera-t-on peut-être? C'est que la plupart des ennemis déclarés de la gymnastique ne veulent pas se convaincre, du bien qu'elle produit; tout au contraire ils semblent prendre plaisir à appeler le petit nombre d'accidents fâcheux qui ont eu lieu pendant les exercices, accidents dont la plupart ne doivent nullement être attribués aux exercices eux-mêmes; mais à la légèreté des élèves, ou à l'inattention, à la négligence ou au peu d'expérience des instructeurs. On pourrait tout aussi bien prendre l'aversion l'eau, le feu, les drapeaux, les cordes et mille autres objets, pour lesquels ils peuvent parfois nous donner la mort. Et cependant on nous le persuade à en nier l'utilité reconnue. La Gymnastique n'est pas enseignée pour causer, mais pour prévenir des malheurs. C'est cette science qui nous prescrit les moyens de marcher, de sauter, de grimper, de nager, sans nuire à notre vie ou notre santé. Nous le répétons, on peut abuser de toute chose, même de ce qu'il y a de plus saint sur la terre. La religion peut engendrer en fanatisme, et la gymnastique en art maudite, si l'on perd de vue un instant le but de leur institution.

La pratique des exercices enseignés dans ce traité élémentaire, est, sous le rapport de la santé et de la vigueur du corps, d'une utilité incontestable non seulement pour les jeunes gens, mais encore pour les personnes de leur vocation condamnées à une vie sédentaire, comme les hommes de lettres, les hommes d'étude et de bureau, etc.

Division de l'ouvrage. — I. Exercices de marche. — II. Exercices de saut. — III. Exercices de grimper. — IV. Exercices de nager. — V. Exercices d'équilibre. — VI. Exercices de force. — VII. Exercices sur les balustrades. — VIII. Exercices sur les cordes. — IX. Exercices pour grimper. — Ch. X. L'art de voltiger. — et Ch. XI. La natation.

Union franco-belge.

Union franco-belge. La chambre des représentants belge...

Un grand mouvement a lieu dans les Flandres et notamment dans les provinces belges...

La cause de tant de maux est attribuée par eux à l'indécision de l'industrie linière...

Messieurs, nous craignons que ces vœux, si chaudement émis, ne soient...

Le traité avec la Hollande, qui paraît avoir une durée assez longue, y mettra...

Nous serions donc condamnés, en attendant les négociations avec la France...

Paroles toutes de consolation et d'espoir, disent les pétitionnaires...

Malgré, messieurs, il est vrai que ces paroles ont été pesées d'avance...

M. Guizot voulait franchement la réunion douanière, certes ce ne sera...

Cette question n'est pas une pour la Belgique, car il n'y a personne...

M. Guizot a proposé franchement et loyalement, dégagée de toutes les entraves...

Il est cependant possible et désirable que, pendant la durée du traité...

La Belgique comme la France est industrielle et industrielle, comme la France...

Mais qu'on y fasse attention, Messieurs, la misère sort souvent aussi de...

gouvernement, excitent le peuple, et cela par une ambition mal placée...

Messieurs, il ne faut pas que le gouvernement perde de vue toutes ces menées...

Voici, d'un autre côté, ce que dit sur la question de l'union douanière...

Deux grandes provinces de votre pays ont beau pétitionner dans ce sens...

Ainsi, dit l'Indépendance belge, à mesure que la question s'agit davantage...

Nouvelles de l'Inde.

Nous avons sous les yeux plusieurs numéros du Bombay-Times, jusqu'à la date du 12 mai...

Le pauvre soldat ignorait qu'il venait de commettre une profanation aux yeux...

Grâce à leur courageuse intervention toutefois, et à la précaution que l'on prit...

Deux petits forts situés dans la portion du territoire de Lahore cédée à l'Angleterre...

n'arrivent jamais à temps, et lorsqu'enfin l'ange se présente, il ne lui reste plus qu'à glaner...

Telle fut la première expérience que fit Maurice du monde et de la vie. Quelques femmes...

Maurice n'imaginait rien de mieux que de donner tête baissée dans cette sorte de philosophie...

le cercle des jouissances matérielles : philosophie d'antichambre autrefois réservée aux valets...

et, comme c'est le propre des âmes faibles et ardentes de toucher à tous les extrêmes...

et, comme c'est le propre des âmes faibles et ardentes de toucher à tous les extrêmes...

fort, et Runjour-Sing, l'un des principaux aïdars de Labore, accompagné avec une escorte...

La commission conclut au renvoi de toutes ces pétitions au ministre des affaires étrangères...

Nouvelles du Portugal.

On a reçu le 19 à Londres des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 13. Le gouvernement ayant accédé...

Il faut supposer que l'état du Portugal commence à devenir très-rassurant...

Le duc de Palmella a très décidément pris le parti de suivre le torrent qu'il était impossible...

Djà la Revolução de Septembre, journal républicain sorte officielle du parti septembriste...

« La vie ou la mort de la révolution est dans la question financière. Si le ministère se compromet...

Cette dernière phrase fut allusion à la suspension de paiements accordée pour trois mois...

« Ceux qui prêtent leur argent illégalement ou imprudemment doivent attendre...

pas ces tyrènes qui veulent le détruire. Pour être utile au pays, la révolution doit être organisatrice...

« Ceux qui prêtent leur argent illégalement ou imprudemment doivent attendre, ceci s'applique aussi aux classes inactives... »

« Ceux qui prêtent leur argent illégalement ou imprudemment doivent attendre, ceci s'applique aussi aux classes inactives... »

« Ceux qui prêtent leur argent illégalement ou imprudemment doivent attendre, ceci s'applique aussi aux classes inactives... »

« Ceux qui prêtent leur argent illégalement ou imprudemment doivent attendre, ceci s'applique aussi aux classes inactives... »

Nouvelles de France.

Paris, 19 juin. L'ancienne condamnation du maréchal Ney, par la chambre des pairs, en 1815, a été, hier, le sujet d'un incident parlementaire...

MADELEINE. IV. Pendant ce temps, la procédure allait son train ; tous les pieux pèlerins dont Madeleine avait repoussé les vœux se réunissaient déjà du mauvais...

n'arrivent jamais à temps, et lorsqu'enfin l'ange se présente, il ne lui reste plus qu'à glaner ou le démon a moissonné. Telle fut la première expérience que fit Maurice du monde et de la vie.

Maurice se tournait encore de temps en temps vers Valtravers, mais le pied dans les broussailles de la vie, il n'est pas aisé d'en sortir. Les lettres de son père l'irritaient sourdement ; quoique tendres et bien maternelles...

admission de membre de la Legion d'Honneur, prononcée
contre le maréchal Ney, comme un précédent applicable à
l'admission de l'ancien maréchal Ney, le prince de la Moskowa, s'est
prononcé pour le rapprochement, il pensait que la charte
n'aurait pas été rendue, et nous nous sommes prononcés
pour la condamnation du maréchal Ney en 1815, comme a été fait. La
chambre des pairs s'est unanimement opposée à ce que la dis-
cussion s'établît sur cet incident.

Le comte de Castellane, pair de France, dont le père a pris
part à la condamnation, publie dans le journal une lettre pour
établir que telle que soit la douleur du prince de la Moskowa,
il ne peut faire que ce qui existe, n'existe pas.

Une lettre particulière, adressée au courrier de Marseille,
sous la date d'Oran, 10 juin, annonce que la corvette à vapeur,
le *Caméleon*, venant d'Alger et ayant à bord M. le maréchal
gouverneur-général de l'Algérie, a jeté l'ancre en rade de
Mers-el-Kébir, dans la journée du 8. Le maréchal a été reçu
par le lieutenant-général de Lamoricière et les principales
autorités d'Oran. Dans la soirée du même jour le maréchal est
parti pour Djemma-Ghazouat, avec la corvette à vapeur le
Caméleon, qui se fera retour depuis ce matin. Il doit visiter tous
les établissements aux environs de la ville et le barrage du Sig.
On pense qu'il donnera deux ou trois jours à tout ce qui se rat-
tache à la colonisation. Le même jour de l'arrivée du *Caméleon*
avec M. le maréchal gouverneur, est arrivée dans le port de
Mers-el-Kébir, la corvette à vapeur le *Titan*, ayant à bord
le duc d'Aumale, qui a poursuivi également dans la soirée sa
route pour Djemma-Ghazouat. Le *Titan* est de retour, et il an-
nonce que M. le duc d'Aumale qui va visiter la subdivision de
Hamcen, a été reçu à Djemma-Ghazouat par deux bataillons du
15^e léger et quatre escadrons de cavalerie, le reste des troupes
de la colonne de Lamoricière qui étaient venues camper aux environs
de ce poste étant entrées de nouveau en campagne le 5 juin. Le
prince a donc trouvé la une escorte toute prête, et il est fort
étonnant qu'il s'est empressé de rejoindre la colonne en
cavalerie. Nous recevons sans doute sous peu des nouvelles
intéressantes de ce côté. Le bâtiment à vapeur *l'Esna*, arrivé le
2 juin de Djemma-Ghazouat avec le lieutenant-général de
Lamoricière et 102 passagers, fut expédié de nouveau sur ce
point le 6. De retour le 10 avec 37 chevaux malades, il a été
expédié le 9 pour Tanger touchant à Djemma-Ghazouat. Nos
communications avec Tanger sont maintenant très-actives, et la
corvette à vapeur le *Vauban*, arrivée hier de Toulon pour rester
station dans nos parages, va être affectée à ce service.

Les nouvelles d'Angleterre
Les nouvelles d'Angleterre sont du 20. Rien n'est encore
devenu pour la discussion d'où dépend l'existence du ministère.
La chambre des lords a continué, le 19, les débats sur le bill
de répression. Les deux discours ont fait une proposition d'aj-
outer quelques nouvelles dispositions à ladite loi; mais le duc
a plus tard déclaré ses propositions de la loi. Aujourd'hui a dû
être lu le rapport et le vote définitif de la troisième lecture du
bill aura lieu dans la prochaine. En attendant, la chambre conti-
nue des explications sur le projet de loi relatif aux sucres.
Les discussions ont été relatives à sa conduite en Irlande, en 1825, 1827 et 1829; il est entré dans quelques
détails sur sa conduite à ces diverses époques. Cette déclaration
a paru exciter un vif mouvement de curiosité dans l'assemblée.
Le chancelier de l'échiquier a annoncé ensuite que; vu la soli-
général probable du débat sur le projet de loi sur les sucres, qui
ne pourra venir que dans quelques jours, il proposera lundi la
prorogation jusqu'au bout des droits actuels qui doivent expirer
au 5 juillet. La chambre a ensuite repris la discussion du
bill de répression qui, après s'être prolongée jusqu'à la fin de
la séance, a été remise à aujourd'hui, lundi.

On prétend, dans plusieurs des principaux cercles de Lon-
dres, que les membres de la chambre des communes, partisans de
la liberté de commerce, ont l'intention de traîner en longueur
la discussion sur le bill de protection, afin de donner le temps à
la chambre des lords d'adopter définitivement le bill des céréa-
les.

Alors, dit-on, ils s'efforceraient de faire repousser le bill de

depuis long-temps silencieux et fermé. Il allait partir, il partait, il
avait au front une couronne d'or, quand il apprit que son père était mort.
Il pleura de jours, trop souvent nous oublions au loin que les jours
de nos pères sont comptés; nous répétions de mois en mois à nous-mêmes
que nos pères, et presque toujours, c'est sur une tombe que nous appuyons
nos pleurs. L'offrande d'un piéti tardive.
Il fut atteint de la fièvre et le délire. Sous prétexte de le con-
solider, ses complices, se pressèrent à son chevet, si
bien que le soup qui semblait devoir achever de rompre les mauvais
nœuds ne servit qu'à les resserrer plus étroitement que jamais. Que serait-
il allé faire à Valtravers? Après d'inutiles efforts pour le dompter
et s'en rendre maître, il trouva plus commode de s'abandonner au flot
de la débauche. C'est qu'il est rude à remonter, ce courant si facile
à descendre; c'est qu'il souffre où il conduit, à d'étranges fascina-
tions, ignorées de ceux qui n'ont navigué que dans des eaux pures et paisi-
bles. Les ombres se multipliaient autour de lui, car les désordres de
son existence ont droit à tous les désordres. Pour apaiser l'hydre de la dette
et pour le rendre maître de son existence, Maurice dut forcément se résigner
à se livrer aux enchères de la chambre où il était né et le domaine de ses
pères. Il en vint insensiblement à se mêler à ce groupe de rôles
jouant, sans jeu, menant grand train, écrasant de leur fortune inexplicable
les autres, et se vantant de leur supériorité. Dieu merci! le leur rendent
bien, car ils ne s'en vantent pas, Dieu merci! le leur rendent
bien, car ils ne s'en vantent pas.
Quoi qu'il puisse faire pour s'échapper, il vient inévitablement une
heure où, comme un impitoyable, la destinée frappe à notre porte, son mé-
moire à la main, et quand elle se présente, s'aviserait-on de vou-
loir renouveler l'histoire de don Juan avec M. Dimanche; il faut bon gré,
mal gré, s'exécuter, et, séance tenante, régler ses comptes avec elle. On a
dit, on a répété que l'homme est le jouet du hasard. Je ne connais pas, pour
ma part, de logique plus stricte ni plus inflexible que celle de la vie hu-
maine. Il faut s'y résigner, et s'y résigner, pour qui sait déceler les promesses
et attendre patiemment la conclusion, c'est bien certainement le plus ri-
che des desirs, pour Maurice, ce qui devait arriver arriva.

protection, sans souci des conséquences que leur victoire pour-
rait avoir pour l'existence du ministère.
Suivant d'autres renseignements que nous devons à l'obligeance
du correspondant qui, si souvent déjà nous a bien in-
formés, lisons-nous dans l'*Époque*, un très grand nombre de
membres de l'opposition whig et de la ligue contre la loi des
céréales sont disposés à donner immédiatement leur concours
à sir Robert Peel, quant à la seconde lecture du bill de protec-
tion, se réservant d'ailleurs de repousser le bill à la troisième
épreuve.

La dernière séance de l'association du rappel à Dublin a été
signalée par une altercation assez vive qui s'est élevée entre des
membres de la fraction dite de la Jeune Irlande et des partisans
quand même des vues plus pacifiques d'O'Connell. M. Barry,
rédacteur de la *Nation*, ayant insinué que le libérateur voulait
de nouveau se lier avec les whigs dont le secours, selon lui,
serait fatal à la cause irlandaise, le capitaine Boderick a relevé
ses assertions en termes fort durs. Un échange de paroles plus
ou moins blessantes a eu lieu entre ces deux membres de l'asso-
ciation; il en est résulté une scène de confusion que l'interven-
tion du président et de M. Steele, le grand pacificateur, n'a fait
cesser qu'à grand-peine.

Le 18 a eu lieu à l'hôtel du duc de Wellington le banquet
annuel commémoratif de la bataille de Waterloo. Le nombre
des convives généraux, lieutenants-généraux, majors-géné-
raux, colonels et lieutenants-colonels, sous ayant assisté à la
célèbre bataille, était de 66. Le prince Albert était seul parmi
les convives qui n'y eût pas assisté. L'armée hanovrienne a eu
l'honneur d'un toast, honneur que n'a pas partagé l'armée
prussienne. On a remarqué parmi les pièces qui ornaient le
banquet deux statuettes en argent, l'une du duc de Wellington
et l'autre de l'empereur Napoléon, le vainqueur et le vaincu de
Waterloo.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 21 juin.
La discussion générale du projet de loi relatif aux sucres a
été reprise hier.

M. de Corswarem a demandé que l'on portât de 15 à 20 fr. la
protection pour le sucre de betterave, que l'on élevât le chiffre
de fabrication à 4 millions deux cent mille kilogrammes, et que
l'on réduisît de 2 fr. à 1 fr. la surtaxe établie au-delà de ce
chiffre.

M. Malou a combattu cette proposition, mais il s'est rallié au
chiffre de rendement de 68,18; tout en demandant que l'on
abrégeât d'un tiers le délai accordé par la loi aux industriels.

La clôture de la discussion générale a été ensuite prononcée
à une grande majorité.

M. Delehay, le ministre des finances, de La Coste, qui a pro-
posé un droit d'accise de 26 fr. pour le sucre de betterave, Eloy
de Burdinne, Desmazières, de Corswarem ont pris ensuite la
parole sur l'article 1^{er} et les amendements qui s'y rattachent.
Au moment de prononcer la clôture de la discussion sur l'art. 1^{er},
la chambre n'était plus en nombre.

La chambre des représentants a continué dans sa séance du
20 la discussion des articles du projet de loi sur les sucres.
Après avoir entendu divers amendements, elle a adopté l'article 1^{er}
sur la fixation de l'époque à laquelle la loi sera exécutoire;
elle a ensuite adopté le chiffre de 30 fr. sur le sucre de bet-
terave, au lieu de 38 fr., sur le sucre de canne. Ce vote a annulé les
amendements de M. de La Coste et Eloy de Burdinne, qui avaient
proposé des chiffres de 26 et de 28 fr. L'art. 2 a été adopté sans discussion.

A l'art. 3, sur la proposition de M. Malou, le droit d'accise
M. le ministre des finances, la décharge de l'impôt d'exporta-
tion pour le sucre de la catégorie A provenant du sucre brut de
canne ou de betterave, a été fixé à 66 fr. Le projet primitif du
gouvernement avait proposé seulement 62 fr. MM. Dumortier,
Eloy de Burdinne et Malou ont pris part à cette discussion. A la
catégorie de sucre B le chiffre de 38 fr. a été remplacé par 30;
les autres chiffres des catégories B et C ont été adoptés tels
qu'ils avaient été proposés par le gouvernement. Le rendement
de 69 23/1000, correspondant au chiffre de 65 fr. proposé par
M. de Renesse, a été rejeté par 31 voix contre 28. Le rendement
de 68 18/100 a été présenté par M. le ministre et adopté.

La discussion a été entamée ensuite de l'article 4 qui consti-

C'était une ame perverse, mais non pas une ame perverse. Au plus fort
de ses débordements, on avait pu retrouver en lui le sceau de son ori-
gine, et, quoique singulièrement altérée, l'empreinte d'une grandeur
native. Dans un monde où la pauvreté de l'éducation se prélassait au milieu
de l'orgueil des amusements, dans cette tourbe de parvenus où, comme
dans les *Proces radicaux*, on peut voir des plébéiens se donnant des
titres, un jeune homme avait apporté, au lieu de moins, des façons é-
levées et chevaleresques, un esprit aventureux et fier. Dans la nuit profon-
de où il s'était égaré, il avait jeté de magnifiques éclairs. Entre les deux
issues qui lui étaient offertes, il n'hésita pas. Depuis long-temps d'ailleurs
son suicide moral était accompli; il ne lui restait plus qu'à s'envelopper, et le
homme qui lui le sousmenait, le dégoût qu'il avait de lui-même plus en-
core que de toutes choses, devaient le pousser tôt ou tard vers ce vulgaire
dénouement, facile à prévoir dans une époque où il n'était pas rare de ren-
contrer des enfants de vingt ans qui désespéraient de la vie.
Sa résolution une fois prise, trop fier jusque dans son abaissement pour
consentir à quitter l'existence comme un débiteur insolvable qui s'enfuit
devant les huissiers, il fit vendre sa métairie de Coudey, à laquelle il s'é-
tait abstenu de toucher, uniquement en vue de Madeleine; car, bien qu'il
n'eût gardé dans son sein qu'une image effacée de sa cousine, il avait pour-
tant prévu le cas où cette enfant serait tombée dans la pauvreté. Rassuré
là-dessus, puisqu'il savait que Madeleine possédait en propriété légitime le
domaine de Valtravers, il aliéna, pour acquitter les nouvelles dettes qu'il
avait contractées, l'unique et dernier débris de l'héritage paternel; puis,
par ce vague besoin d'émotions qui ne s'éteint jamais en nous, il voulut re-
voir, avant de mourir, le coin de terre où il était né.
Ce retour au lieu natal, sur lequel il avait compté peut-être pour rivi-
ver en lui la jeunesse, ne servit qu'à lui montrer dans toute sa stérilité
l'appauvrissement de son être. A peine reconnu-il les sentiers où tant
de fois il avait passé entre la marquise et le chevalier; il revêt, sans émotion,
cette belle nature qu'il avait tant aimée, qui l'avait vu jeune et beau com-
me elle. Quand il vint s'asseoir sur le seuil de la maison où son père était
mort, pas une larme ne tomba de son aride paupière. Juste punition des
amers souvenirs, qui, après avoir outragé tout ce qu'il y a de saint et de res-
pectable ici-bas, s'avisaient de venir un jour se désaltérer à la source des
pures émotions. ENES n'y trouvent que du gravier.
Croire que ce jeune homme allait se régénérer au contact de cette

tué, selon MM. Dumortier et Verhaegen, une inconstitutionna-
lité grave, en ce qu'il délègue au gouvernement les prérogatives
de la législature, et lui laisse à son arbitraire l'augmentation de
l'impôt dans le cas où cet impôt ne rapporterait pas au trésor
les 3,000,000 qu'il réclame et que la loi veut qu'il lui soit ac-
cordé.

M. le ministre des finances a expliqué que cet article n'est
ferme qu'un principe très-constitutionnel et déjà adopté par les
arrêts royaux pris en exécution de cet article. Il ne peut
être soumis à la législature dans l'année qui suivra leur exé-
cution. Cette discussion continuera aujourd'hui.

M. Delfosse a fait ensuite à M. le ministre des travaux publics
l'interpellation qu'il avait commencée jeudi. Relativement au
marché à main ferme conclu pour la partie de canal de Liège à
Maastricht, situé sur le territoire du grand-duché de Luxem-
bourg, M. le ministre a donné des explications, desquelles il ré-
sulte que l'affaire a été passée de commun accord entre le gou-
vernement belge et le gouvernement néerlandais, que toutes les
clauses du marché ont été discutées par une commission spécia-
le, mais qu'il a fallu s'en tenir à peu en cette circonstance des
règles ordinairement suivies.

Sur une interpellation de M. de Tormaco, M. de Bayay a an-
noncé que quelques ordres ont été donnés pour que l'adminis-
tration des chemins de fer se chargeât de divers transports, et no-
tamment du transport des pierres nécessaires à la construction
ou à la réparation des chemins vicinaux, transports auxquels
cette administration s'était d'abord refusée.

L'association commerciale et industrielle d'Anvers a adressé
la chambre des représentants, les observations suivantes sur les
amendements proposés par le gouvernement à son projet de loi
sur les sucres:

Si nous avons bien compris la portée de ces amendements, les intentions du
gouvernement sont de conserver dans la loi les principes établis dans son
projet primitif:

- 1^o L'égalité du droit sur les deux sucres, sauf une bonification au sucre in-
digène pour moins-value de ses bas produits.
- 2^o L'élevation du rendement pour les deux sucres à un taux qui permette
d'atteindre une recette de 3,000,000 de francs, tout en ne mettant aucun obsta-
cle à l'exportation.

Les amendements nous paraissent donc constituer une espèce de mesure
transitoire.

D'un côté, les fabricants de sucre indigène ont dit: Si vous nous appliquez
le droit de 38 francs, nous ne pourrions pas exister; de l'autre, les hommes de
les raffineurs ont répondu: Si vous ne nous appliquez pas un certain
taux, vous empêchez l'exportation de votre sucre, et vous êtes donc commer-
ciaux et industriels.

Le gouvernement dit: Je veux bien faire un essai, pourvu que les 3,000,000
fr. ne soient pas compromis. A vous, sucre indigène, je vous accorde le droit de
30 francs, mais seulement sur 3,000,000 kil., qui sont le chiffre légitime-
ment exagéré de votre production actuelle. Si vous le dépassez, c'est un signe que
vous progressez et que vous pouvez supporter un droit plus élevé, et en consé-
quence, je l'éleve proportionnellement.

A vous, sucre exotique et sucre indigène, je veux bien descendre un peu
le droit de 38 francs, mais seulement pendant les 18 mois qui précéderont la
loi que je veux faire cet égard, mais 3,000,000 fr. sans garantie.

L'association commerciale et industrielle ne veut pas s'opposer à une
cession ainsi motivée faite sur le droit sur le sucre indigène, mais à la condi-
tion qu'il peut supporter l'égalité complète du droit, les faits d'ailleurs l'ont
prouvé, mais l'association ne peut ni ne veut s'opposer à ce que la preuve
soit encore une fois administrée par l'essai d'un droit réduit, quoique le chiffre
de 30 francs lui paraisse excessivement bas.

Mais en usant à cet égard de tant d'impartialité, l'association a le droit d'es-
pérer qu'on exercera sa bonne foi quand elle vient encore une fois s'adresser
à la chambre que, si elle décline le taux de 38-18 pour le rende-
ment, l'exportation des sucres raffinés ne pourra avoir lieu dans l'état actuel
de notre industrie, et que par conséquent tout l'effet commercial de la
loi sera manqué.

Un assemblée a été tenue par les fabricants de sucre indigène d'un grand
dans la dernière séance, et on a dit, au sujet de ce droit, que ne plus
faire plus de 3,000,000 kil. de sucre indigène, mais de 70,000 à 80,000 francs, alors qu'il
reste dans les canaux du port de 200,000 francs par an. L'association
commerciale et industrielle ne veut pas s'opposer à ce que le chiffre de 3,000,000
fr. soit maintenu, mais elle demande que le chiffre de 3,000,000 francs soit
maintenu, et qu'on ne permette pas d'augmenter le chiffre de 3,000,000 francs.

Le franc peut être augmenté de 10 centimes, pour les sucres, sans que
les sucres plus au temps qu'on en a besoin, en apparence, n'aient été sans
importance pour une industrie.

La concurrence s'est emparée de tout, et bienheureux sont aujourd'hui
le négociant et l'industriel qui peuvent réaliser un bénéfice de 1 franc par 100
kil. sur leur manipulation.

Le rendement de 68-18 ne peut, en aucun cas, pendant les 18 mois que du-
rera l'essai, compromettre la recette du trésor: les tableaux annexés, qui sont
évidemment exagérés quant aux résultats obtenus au raffinage, le prouvent
surabondamment; mais enfin y eût-il même doute à cet égard, la chambre
aurait-elle, pour une somme de 70,000 francs, marchandé l'existence d'un
commerce important, d'une industrie souffrante? Nous nous refusons à le croire.

Le commerce, on l'a souvent répété dans ces débats, a un intérêt direct à ce
que le rendement soit aussi élevé que possible; quand donc il vient déclarer
qu'actuellement ou ne serait, sans danger, dépasser le taux de 68-18, il a le
droit d'espérer qu'on croira à ses assertions déclinées.

suave créature que nous appelons Madeleine, c'est de s'abuser étran-
gement et se préparer d'amères déceptions. Légitime grossier du culte de
la beauté sensuelle, que pouvait-il comprendre à cette beauté vaniteuse?
Non seulement, en la revoyant, il ne fut pas touché de tant de beauté; mais
encore, après l'avoir examinée curieusement comme on examine un objet
marché ou d'un tableau, il reconnut que sa cousine n'était qu'une jeune
de caractère. Tout ce qu'il éprouva près d'elle se réduisit à un vague sen-
timent de gêne et de contrainte qu'éprouvent presque toujours les débau-
chés, lorsqu'ils se rencontrent par hasard avec une femme chaste. Biaisé
depuis long-temps sur l'attendrissement des adieux, il partit en se disant
comme il était venu, sans en rien dire à personne.

De retour à Paris, il se hâta de mettre ordre à ses affaires. Déjà, avant
son départ, il avait réformé sa maison, congédié ses gens, vendu ses équi-
pages. Lépreux de la vente du Coudey, acquitta ses dernières dettes. Cela
fait, il se trouva à la tête d'un petit pécule; c'était plus qu'il n'en fallait
pour arriver au terme du mariage. Libre de tout soin, il se tint à l'écart, dé-
cidé à ensevelir dans la retraite le peu de jours qu'il lui restait à passer sur
la terre. Si l'avait voulu, il voulait du moins bien mourir, c'est-à-dire
avec dignité, car il ne croyait à rien, et le malheureux ne se préoccupait
pas plus de Dieu que des hommes. L'image de Madeleine elle-même n'é-
claira pas d'un pâle reflet le soir anticipé de sa vie. Il ne se surprit pas une
fois à penser avec mélancolie à cette douce figure. Dans son âme, au moins,
il ne se souvient pas qu'un procès remettait sérieusement en question la
tune de sa cousine et sa destinée tout entière.

L'heure approchait. Si l'attendait encore, ce n'était pas de la mort, di-
qu'il hésitait. Seulement, après tant de fatigues et de vaines aspirations, il
s'oubliait à goûter le calme et le silence qui se fait après la pau-
vre ame humaine, lorsque, près de partir et sa tâche accomplie, elle sent
qu'elle n'a plus rien à faire ici-bas. Mais, tout en lui parut annoncer
la résolution arrêtée d'une fin prochaine, il avait vu Madeleine la let-
tre des derniers adieux. Ses yeux se levèrent, et plus d'une fois il en
avait appuyé son front sur les bras de son lit, comme pour s'essayer à
baiser glacé de la mort. Mais, et c'est là qu'on aurait pu voir qu'il tou-
chait au moment suprême, il s'occupait d'acquiescer tous les vestiges de son
passé, afin de n'avoir à laisser qu'un cadavre aux commentaires de la
curiosité.

